

OMERS

journal des retraités

NUMÉRO 50 • HIVER • 2011/2012

2
Dates de
versement des
rentes pour 2012

3
OMERS acquiert
une société de
services maritimes

4
Le virement dans
les CFS s'ouvrira
le 1^{er} janvier

6
Bien se préparer
pour la saison des
impôts

7
Des sondages
évaluent la qualité
de nos services

8
Séances
d'information

Un pompier à la retraite choisit les CFS

Voir page 5 >>



Le participant retraité
d'OMERS John Vonk

Les rentes d'OMERS augmenteront de 2,84 %

La protection contre l'inflation est une caractéristique importante de votre régime de retraite OMERS. OMERS a annoncé qu'à partir de janvier 2012, ses rentes augmenteront de 2,84 %.

Cette augmentation reflète la hausse du coût de la vie rapportée par l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistiques Canada.

Suite page 2

suite de la page 1

En janvier de chaque année, les prestations de retraite versées par OMERS augmentent selon le taux moyen d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC), jusqu'à un maximum de 6 %.

- Pour calculer l'augmentation annuelle de ses rentes, OMERS utilise la même méthode que le Régime des pensions du Canada (RPC).
- Votre *Relevé annuel de rente* montre le nouveau montant de votre rente pour 2012.

Une rente indexée à l'inflation vous permet de mieux aligner votre budget avec l'augmentation du coût de la vie et améliore la sécurité financière de votre retraite.

Les nouvelles rentes bénéficient d'une augmentation au prorata

- Si le versement de votre rente a débuté avant janvier 2011, vous recevrez intégralement en 2012 l'augmentation de 2,84 %.
- Si le versement de votre rente a débuté entre janvier 2011 et novembre 2011 inclusivement, vous recevrez en 2012 une augmentation au prorata. Ainsi, si le versement de votre rente a commencé en mars 2011, vous recevrez en 2012 une augmentation de 2,13 % (correspondant aux $\frac{3}{12}$ de 2,84 %).
- Si le versement de votre rente a débuté en décembre 2011, vous ne recevrez aucune augmentation en 2012, mais vous en recevrez l'augmentation intégrale en janvier 2013.

Dates de versement des rentes pour 2012

Le fait de recevoir votre rente d'OMERS par dépôt direct vous assure de recevoir le versement de votre rente le premier jour ouvré des banques, soit :

Mardi, 3 janvier	Lundi, 2 avril	Mardi, 3 juillet	Lundi, 1 ^{er} octobre
Mercredi, 1 ^{er} février	Mardi, 1 ^{er} mai	Mercredi, 1 ^{er} août	Jeudi, 1 ^{er} novembre
Jeudi, 1 ^{er} mars	Vendredi, 1 ^{er} juin	Mardi, 4 septembre	Lundi, 3 décembre

La plupart des banques, des institutions financières et des caisses d'épargne traiteront vos versements aux dates indiquées ci-dessus.

- OMERS verse votre rente au début du mois. De nombreux autres régimes de retraite, y compris le Régime des pensions du Canada et la pension de vieillesse, la verse à la fin du mois.
- Si vous recevez encore votre rente d'OMERS par chèque, veuillez contacter le Service à la clientèle pour demander le dépôt direct. Votre rente sera ainsi déposée plus rapidement.

Comment calcule-t-on l'augmentation annuelle?

OMERS détermine l'augmentation annuelle de ses rentes à partir de la valeur mensuelle moyenne de l'IPC pour la période de 12 mois allant de novembre 2010 à octobre 2011. Cette valeur est comparée à la moyenne pour la même période l'année précédente. Le pourcentage de cette augmentation détermine la hausse de la rente.

Voici comment votre augmentation a été calculée cette année :

$$\frac{\text{IPC moyen sur 12 mois (de nov. 2010 à oct. 2011)}}{\text{IPC moyen sur 12 mois (de nov. 2009 à oct. 2010)}} - 1 \times 100 = \% \text{ d'augmentation de la rente}$$

$$\frac{119,35}{116,05} - 1 \times 100 = 2,84 \% \text{ (arrondi à deux chiffres après la virgule)}$$

L'IPC a été créé par le gouvernement fédéral afin de mesurer l'évolution du coût de la vie. Il correspond à l'évolution (hausse ou baisse) du coût d'un ensemble déterminé de biens et de services que doit acheter un mois donné un ménage canadien moyen, incluant aliments, logement, vêtements, transport et soins de santé. Pour en savoir davantage sur l'IPC, veuillez consulter le site www.statcan.gc.ca.



Renseignez-vous sur la manière dont OMERS assure la capitalisation du régime

Visitez dans le site Web d'OMERS la nouvelle section consacrée à la capitalisation du régime. Vous y trouverez de précieux renseignements sur :

- l'état de capitalisation du régime d'OMERS
- la nature du déficit de capitalisation actuel du régime
- les moyens que l'on prend pour redonner au régime une capitalisation complète.

Apprenez-en davantage à www.omers.com/planfunding.

La Société de promotion d'OMERS approuve les changements du régime

La Société de promotion d'OMERS (SP) a établi le taux des cotisations pour 2012. Le taux du (le régime d'OMERS) augmentera en raison des mesures prises par OMERS pour redonner à son régime une capitalisation complète.

C'est à la SP d'OMERS qu'échoit la responsabilité de la structure du régime et c'est elle qui prend les

décisions relatives au taux des cotisations. La SP a annoncé en 2010 une augmentation totale du taux des cotisations de 2,9 % par cotisant (le participant et son employeur) sur trois ans. La SP a également annoncé des modifications des prestations qui affectera les années de service accumulées après 2012.

Ces modifications, qui ne visent aucunement les retraités actuels ni leurs survivants, pas plus que les participants à rente différée, n'auront aucune incidence sur votre rente.

OMERS acquiert des services maritimes

OMERS Private Equity a récemment fait l'acquisition de V.Group Limited, fournisseur émérite de gestion à forfait de navires, d'équipages et autres services maritimes connexes, dont le siège social est au Royaume-Uni.

V.Group administre l'exploitation et l'entretien de plus de 700 navires pour le compte de clients des secteurs du transport maritime, du forage en mer, de la plaisance et de la défense. V.Group poursuit ses activités dans 34 pays et possède un réseau de 70 bureaux.

« Nous sommes d'avis que le réseau mondial étendu de V.Group, son historique de croissance rentable et l'envergure de ses services représentent un excellent potentiel de longue durée », déclare Mark Redman, directeur principal d'OMERS Private Equity en Europe.

L'acquisition de V.Group, au coût de

520 millions de dollars US, s'ajoute aux placements fructueux du bureau londonien d'OMERS :

- Le Groupe immobilier Oxford a fait l'acquisition d'une part de 50 % de MidCity Place, à Londres, et participe, de concert avec British Land, à la mise en valeur de l'immeuble du 122 Leadenhall Street;
- Borealis Infrastructure – de concert avec le Régime de

retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario – a fait l'acquisition du réseau ferroviaire à grande vitesse HS1, qui relie au tunnel sous la Manche la gare de St. Pancras, située au cœur de Londres.

Pour en savoir davantage sur les placements d'OMERS, veuillez consulter notre rapport annuel à l'adresse www.omers.com/annualreport.



Le virement dans les CFS s'ouvrira le 1^{er} janvier

Il est possible d'effectuer un virement dans un compte de CFS au cours de la fenêtre du virement, qui s'étend du 1^{er} janvier à la fin d'avril 2012.

Les cotisations facultatives supplémentaires (CFS) sont l'une des caractéristiques du régime principal d'OMERS. Les fonds versés dans un compte de CFS commencent à rapporter le taux de rendement du fonds OMERS, moins des coûts de gestion minimales, dès la date de leur versement.

Les retraités* admissibles peuvent jusqu'à l'âge de 70 ans transférer des fonds à partir d'autres véhicules enregistrés d'épargne-retraite dans un compte de CFS.

Comment investir dans le fonds d'OMERS?

Les CFS permettent aux participants de se prévaloir de la stratégie de placement de l'un des plus importants régimes de retraite au Canada.

La stratégie d'OMERS consiste à porter à 47 % la proportion de ses placements nets dans les marchés privés. Cette stratégie est fondée sur notre conviction qu'à long terme, un

portefeuille de placements ayant une plus forte exposition aux marchés privés est mieux positionné pour générer des rendements plus vigoureux et prévisibles et des flux de trésorerie plus réguliers à risque réduit.

Pour de plus amples renseignements sur la stratégie de placement d'OMERS, veuillez consulter la page Web www.omers.com/annualreport.

Comment virer des fonds dans votre compte de CFS?

Si vous êtes inscrit à myOMERS, vous pouvez facilement effectuer par Internet un virement de fonds depuis votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou votre compte de retraite immobilisé (CRI). Le portail sécuritaire myOMERS inscrit automatiquement vos renseignements personnels ainsi que les renseignements relatifs à OMERS et à l'autorisation du virement dans votre formulaire d'impôt.

Vous pouvez également, si vous le préférez, remplir le *Formulaire 402 – Transfert de fonds à votre compte de CFS* ainsi que le formulaire d'impôt qui lui est associé. Vous trouverez dans notre site Web www.omers.com/memberforms le formulaire 402, ou vous pouvez en faire la demande en contactant le Service à la clientèle d'OMERS.

Les CFS vous conviennent-elles?

Visitez le site www.omers.com/avcs pour en apprendre davantage. Ou venez assister à une séance d'information, car on y parle des CFS. La liste des dates et des lieux se trouve à la page 8.

**L'option des CFS est offerte en exclusivité aux participants qui possèdent des états de service à l'égard du régime de retraite principal d'OMERS. Elle ne s'adresse pas aux conjoints, conjoints survivants ni aux autres bénéficiaires qui ne participent pas également au régime.*



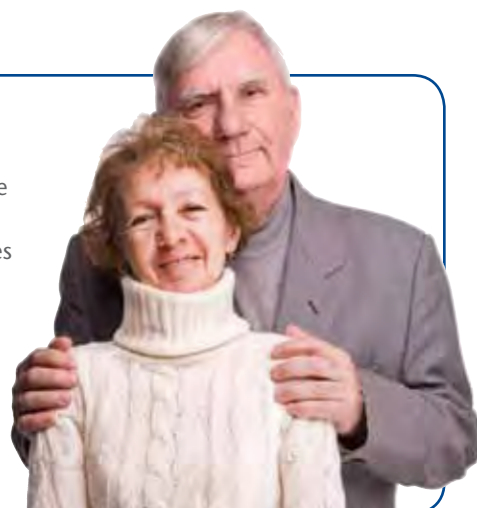
SAVIEZ-VOUS QUE...

Le fonds immobilier d'OMERS possède une participation de 50 % dans le centre d'achats Yorkdale de Toronto, dans Watermark Place, à Londres, en Angleterre et dans Hudson Yards, à New York. Lorsque vous versez des CFS, vous investissez dans le fonds immobilier d'OMERS.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Les CFS sont offertes selon le principe du recouvrement des coûts, ce qui signifie qu'aucune marge bénéficiaire ne grève le calcul des frais et des charges.



Un pompier retraité choisit les CFS d'OMERS

Faire prudemment fructifier ses économies est une importante préoccupation pour les retraités. Pour le pompier à la retraite John Vonk, les cotisations facultatives supplémentaires (CFS) d'OMERS sont un choix qu'il ne regrette pas.

John, qui a pris sa retraite en 2001 à l'issue d'une longue carrière au Service des incendies de Scarborough, est maintenant co-président du club des pompiers retraités de Scarborough. C'est là, à l'occasion d'une présentation d'OMERS, qu'il a pour la première fois entendu parler des CFS. Il s'est également renseigné sur ce sujet en lisant des numéros du *Journal des participants*.

« Je jouais à la Bourse, avoue-t-il. Bien sûr, il m'arrivait de gagner, mais aussi de perdre. » Toutefois, après s'être bien renseigné sur les CFS, John a décidé d'y placer son argent. « Je trouve qu'OMERS investit avec sagesse », confie-t-il.

Un compte de CFS ressemble à un REER. C'est un programme qu'OMERS réserve en exclusivité à ses participants et qui a été créé pour répondre aux souhaits de participants désireux de confier leurs économies à OMERS.

Du fait qu'il connaissait notre excellente réputation, John n'a pas hésité.

« Je connaissais l'historique de leur rendement », explique-t-il.

Maintenant que ses économies sont placées dans son compte de CFS, John n'a pas l'intention d'y toucher de sitôt. « C'est en quelque sorte mon bas de laine », affirme-t-il. Selon les termes de l'accord de CFS,



un participant peut conserver son argent dans son compte de CFS jusqu'au mois d'octobre de l'année où il atteint ses 71 ans. Pour de plus amples renseignements sur les clauses de retrait, consultez le guide des CFS, *Étudiez l'option CFS*, au site Web www.omers.com/avcs.

John recommande à tous les retraités d'OMERS de se renseigner sur les CFS. « Nous organisons chaque mois au club un déjeuner pour les retraités, dit-il, et nous conseillons alors à nos membres de soupeser l'avantage financier qu'ils pourraient tirer d'un virement de fonds dans un compte de CFS. »

Quand on lui demande de parler de sa retraite, John répond sans hésiter :

« Depuis dix ans que je suis retraité, je ne me suis jamais ennuyé un seul jour. » Le club des retraités l'occupe, mais ce n'est pas là son seul moyen d'occuper ses loisirs. Il collectionne avec délices les avions miniatures et, avec son épouse Victoria, il possède un kiosque dans un marché d'antiquités. Le couple a fait l'acquisition d'une petite maison de campagne il y a huit ans. « Nous voulons voyager aussi longtemps que nous en aurons la force, ajoute-t-il, et nous nous offrons au moins deux voyages chaque année. » Il explique également que qu'il a bien vécu son passage du temps complet à la retraite.

« Le stress a disparu et ça, dit-il, c'est ce qui importe le plus. »

Préparez-vous, les impôts arrivent

La saison des impôts est à nos portes. Relevez dès à présent vos manches afin de vous assurer de tirer parti de toutes les déductions et de tous les crédits d'impôt auxquels vous avez droit.

Les feuillets d'impôt d'OMERS

OMERS postera vers la fin de février à l'adresse de votre domicile le feuillet d'impôt de 2011 de votre rente. Si vous êtes inscrit à myOMERS, vous pourrez prendre connaissance de la teneur de votre feuillet T4A directement à partir de votre compte. Nous ferons également parvenir de votre part à l'Agence du revenu du Canada (ARC) les feuillets suivants, s'ils s'appliquent à vous :

- **Le feuillet T4A** pour les résidents canadiens
- **Le feuillet NR4** pour les non résidents

Si votre rente provient en partie de la convention de retraite (CR), vous recevrez un feuillet distinct pour ce volet.

Le feuillet d'impôt constitue votre

preuve officielle de revenu. La case 16 de votre feuillet T4A indique le montant total de la rente qui vous a été versée au cours de l'année civile précédente. La case 22 de votre feuillet T4A indique le montant total de l'impôt prélevé par OMERS et remis à l'ARC. Vous devriez recevoir votre feuillet d'impôt dès le début de mars.

Planifiez aujourd'hui pour moins payer demain

Le montant de l'impôt retenu à la source sur votre rente d'OMERS dépend du montant des versements mensuels de votre rente et des crédits d'impôt que vous avez réclamés dans votre formulaire d'impôt fédéral et provincial (TD1) ou des renseignements relatifs à votre pays de résidence. Pour mettre à jour les crédits d'impôt que vous réclamez, faites parvenir à OMERS un nouveau formulaire TD1, que vous pourrez vous procurer à l'adresse www.cra-arc.gc.ca.

Vous pouvez demander à OMERS d'effectuer des prélèvements d'impôt additionnels à partir des

versements mensuels de votre rente. Si, par exemple, votre revenu total vous place dans une tranche d'imposition supérieure, augmenter les prélèvements à la source pourrait vous permettre d'éviter de verser une somme importante au moment de remplir votre déclaration. Peut-être auriez-vous intérêt à discuter de votre situation avec un conseiller fiscal ou un représentant de l'ARC.

Il existe trois moyens de demander une modification des prélèvements à la source :

1. Si vous êtes inscrit au portail myOMERS, vous pouvez le faire par Internet.
2. Vous pouvez remplir et nous faire parvenir le *Formulaire 108 – Modification de renseignements (participant retraité/survivant)*.
3. Vous pouvez faire parvenir à OMERS une lettre signée, où vous indiquez votre nom complet (en toutes lettres), votre numéro de dossier d'OMERS et le montant total du prélèvement additionnel que vous souhaitez que nous fassions.

MONTANT DES CRÉDITS D'IMPÔT AUTRES QUE DE BASE POUR 2012

OMERS utilise les renseignements contenus dans le formulaire TD1 pour déterminer vos crédits d'impôt de base et non de base. Vous aurez droit à des crédits d'impôt non de base uniquement si vous les réclamez par le biais du formulaire TD1.

L'ARC est dans l'impossibilité de garantir que le taux des crédits d'impôt autres que de base sera fixé avant le versement des prestations de janvier 2012. Si vous demandez des crédits d'impôt autres que le crédit de base*, la prestation qui vous sera versée en janvier ne comprendra peut-être pas les taux de 2012. Si c'est le cas, le taux des crédits d'impôt autres que de base de 2012 s'appliquera à vos prestations à compter de février et vous recevrez en janvier de la part d'OMERS un avis explicatif.

Des sondages téléphoniques permettent d'évaluer notre service

Les participants qui ont récemment contacté le Service à la clientèle d'OMERS ou ont complété avec lui une transaction (telle un changement d'adresse) ont peut-être été invités à participer à un sondage téléphonique.

« Nous comptons sur nos participants pour nous donner

ouvertement leur franche opinion », explique la chef des services de retraites d'OMERS Jennifer Brown. « Qu'elle soit favorable ou non, leur opinion nous importe, car elle nous permet de comprendre en quoi nous pouvons améliorer ou rendre plus fluides nos services. »

OMERS confie à un fournisseur

de confiance, Léger Marketing, la conduite de ses sondages. Nos sondeurs ne demandent aux participants aucun renseignement d'ordre personnel ou financier. Si l'on vous contacte pour un sondage et si cela vous met mal à l'aise, veuillez appeler le Service à la clientèle d'OMERS.

Recevez votre journal par courriel

OMERS propose à ses participants de leur faire parvenir le Journal des retraités par courriel plutôt qu'en version imprimée.

De nombreux retraités se sont déjà prévalus de ce choix. Voici comment certains expliquent leur décision :

« Nous passons l'hiver sous des cieux plus cléments. Mon *Journal des retraités* n'est jamais plus loin que mon portable. » —Rick, superviseur à la retraite

« Je peux le sauvegarder dans mon ordinateur, au lieu qu'il s'empoussière dans un placard. » —Gerry, technicien en informatique à la retraite

« Je m'assure ainsi de ne jamais manquer un seul numéro. » —Rick, pompier à la retraite

Que vous souhaitiez conserver de l'espace ou du papier, nous vous invitons à vous inscrire pour recevoir votre version électronique du *Journal des retraités* en visitant la section www.omers.com/retiree_news de notre site Web. Vous devrez fournir votre numéro de référence d'OMERS, que vous trouverez dans votre *Relevé annuel de retraite*.



Soyez un fin renard : en savoir tout sur votre rente d'OMERS et l'option CFS

Si vous désirez participer à une séance d'information, inscrivez-vous sans tarder...elles affichent complet rapidement. Pour vous inscrire ou pour plus de détails sur les lieux et les dates, veuillez visiter www.omers.com/infosessions ou appelez le Service à la clientèle d'OMERS.

Calendrier

On y abordera entre autres l'abc des rentes, la protection contre l'inflation, les prestations de survivant d'OMERS, et les cotisations facultatives supplémentaires (CFS) – dont une occasion de placement exclusive à l'intention des participants à OMERS.

Les séances d'information se déroulent de 14 h à 15 h 30

17 janvier Toronto (OMERS)	21 février Pembroke	15 mars Huntsville	5 avril Brantford
26 janvier Ajax	22 février Toronto (OMERS)	20 mars Cornwall	11 avril Kapuskasing
31 janvier Cambridge	22 février Ottawa	21 mars Belleville	12 avril Kirkland Lake
7 février Barrie	28 février Thorold	21 mars Sault Ste. Marie	12 avril Windsor
8 février Newmarket	29 février Brampton	21 mars Timmins	2 mai Kenora
9 février Scarborough	6 mars Gananoque	27 mars Toronto (OMERS)	6 juin Ajax
9 février Peterborough	7 mars Owen Sound	29 mars Vaughan	12 juin Mississauga
16 février Markham	7 mars Sudbury	4 avril Kincardine	20 juin Kingston
21 février Mississauga	8 mars Hamilton	4 avril Thunder Bay	11 juillet Orangeville

OMERS organisera des séances plus tard l'année prochaine à Oakville, Kitchener, Simcoe, Vaughan, Mississauga, London, Guelph, Barrie, Sarnia, Sudbury, Essex, Scarborough, Brantford, Brockville, Ottawa (en anglais et en français), Oshawa, Toronto (OMERS), St. Catharines et Markham.



En cas de divergence entre les renseignements qui figurent dans ce journal et la Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la « Loi de 2006 sur OMERS ») et le texte du régime, la Loi de 2006 sur OMERS et le texte du régime prévalent.

Téléphone
416-369-2444
1-800-387-0813
Du lundi au vendredi,
de 8 h à 17 h

Télécopieur
416-369-9704
1-877-369-9704

Web
www.omers.com

Courriel
client@omers.com
(en français ou en anglais)

Poste
1, avenue University
Bureau 800
Toronto ON M5J 2P1

ISSN 1913-7451 (Imprimé)
ISSN 1913-746X (En ligne)



Imprimé sur du papier comprenant 50 % de matériaux recyclés et 25 % de déchets post-consommation.

Available in English

Entente d'envoi de publication no : 40010368



Mixed Sources
Product group from well-managed forests, controlled sources and recycled wood or fiber
Cert no. SW-COC-2111
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

myOMERS, la clé de votre accès Internet sécuritaire

Lorsque vous vous inscrivez à myOMERS, vous pouvez :

- consulter votre *Relevé annuel de retraite*
- choisir de recevoir par courriel votre *Relevé annuel de retraite*
- communiquer un changement d'adresse ou modifier vos renseignements bancaires
- demander une hausse de vos prélèvements d'impôt à la source
- imprimer des exemplaires supplémentaires de votre relevé T4A
- vous inscrire afin d'effectuer des virements dans un compte de CFS au cours de la fenêtre annuelle de virement, et estimer le solde à venir de votre compte de CFS au moyen de la calculatrice de CFS.

S'inscrire à myOMERS est simple comme bonjour : allez à la page www.omers.com/pensions et cliquez sur le lien conduisant au portail myOMERS.